



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
19 février 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe intergouvernemental d'experts du commerce**  
**électronique et de l'économie numérique**  
Quatrième session  
Genève, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 2020  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

### II. Annotations

#### **Point 1** **Élection du Bureau**

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique élira un président et un vice-président-rapporteur.

#### **Point 2** **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la première séance plénière de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 29 avril 2020 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux



déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, qui se tiendra le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020, sera consacrée à l'ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui se tiendra en principe en avril 2021, et à l'adoption du rapport (point 5 de l'ordre du jour provisoire). Vu la courte durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever le rapport final après la session.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 29 avril (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 1<sup>er</sup> mai, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire). Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être reportée à la fin de l'après-midi du 1<sup>er</sup> mai afin de dégager du temps pour la négociation du texte final.

*Documentation :*

TD/B/EDE/4/1

Ordre du jour provisoire annoté.

### **Point 3**

#### **Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales**

5. À sa soixante-huitième réunion directive, tenue à Genève du 30 septembre au 4 octobre 2019, le Conseil du commerce et du développement a décidé que la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique serait consacrée au thème « Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales » (TD/B/EX(68)/4).

6. Deux forces nouvelles et connexes – les données numériques et les plateformes numériques – sont de plus en plus à l'origine de la création de valeur dans l'économie numérique. Une chaîne de valeur entièrement nouvelle fondée sur les données s'est formée : elle comprend des entreprises qui contribuent à la collecte de données, à leur exploitation, à leur stockage, à leur analyse et à leur modélisation. Il y a création de valeur lorsque les données sont transformées en intelligence numérique et monétisées en raison de l'usage commercial qui en est fait. Les pays sont touchés de manière différente en fonction de leur niveau de préparation – connectivité, technologie, compétences, aspects financiers et logistique – ainsi que de leur aptitude à mettre au point des contenus locaux et de la faiblesse de leurs capacités réglementaires et institutionnelles. Les plateformes numériques peuvent favoriser ou entraver à des degrés divers la création de valeur dans les pays en développement. Leur impact net dépend du niveau de développement et de préparation des pays et de leurs acteurs, ainsi que des politiques adoptées aux niveaux national et international, lesquelles jouent un rôle clef pour donner une orientation positive à l'économie numérique.

7. Le Conseil du commerce et du développement a également approuvé les questions suivantes, dont est saisi le Groupe intergouvernemental d'experts à sa quatrième session :

a) Comment les activités de l'économie numérique créent-elles de la valeur et quelles conséquences en tirer pour des pays se situant à divers niveaux de préparation au numérique ?

b) Quelles perspectives de création de valeur les pays en développement peuvent-ils envisager dans des plateformes numériques mondiales, et quels obstacles doivent-ils surmonter à cet égard ?

c) En quoi les politiques nationales peuvent-elles aider les pays à créer et à capter davantage de valeur, y compris en remédiant à la fracture numérique, en stimulant l'entreprenariat et en exploitant des plateformes numériques locales ?

d) En quoi les politiques et la coopération internationales peuvent-elles favoriser une économie numérique plus inclusive ?

*Documentation :*

TD/B/EDE/4/2 Plateformes numériques et création de valeur dans les pays en développement : conséquences pour les politiques nationales et internationales.

#### **Point 4**

#### **Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique**

8. En avril 2019, à sa troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté le mandat du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, et a arrêté les thèmes de la première réunion du Groupe de travail :

a) La révision du *Manuel de la CNUCED pour la production de statistiques sur l'économie de l'information* (2009)<sup>1</sup> ;

b) La mesure du commerce électronique intérieur et extérieur<sup>2</sup>.

9. La première session du Groupe de travail s'est tenue à Genève les 3 et 4 décembre 2019.

10. Le Groupe de travail rendra compte de ses travaux à la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts dans un résumé qui sera établi par sa présidente et qu'il adoptera.

11. Le Groupe intergouvernemental d'experts est invité à prendre note du résumé de la première réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par la Présidente et à décider des thèmes de la deuxième réunion, qui sont proposés dans le résumé de la Présidente.

*Documentation :*

TD/B/EDE/4/3 Résumé de la première réunion du Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique établi par la Présidente.

#### **Point 5**

#### **Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

12. En sa qualité d'organe préparatoire de la cinquième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de la prochaine session, qui devrait être établi à l'issue des discussions qui seront menées au titre des points 3 et 4 du présent ordre du jour.

#### **Point 6**

#### **Adoption du rapport de la quatrième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport au Conseil du commerce et du développement.

<sup>1</sup> UNCTAD/SDTE/ECB/2007/2/Rev.1.

<sup>2</sup> TD/B/EDE/3/3.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Pilar Fajarnes ([pilar.fajarnes@unctad.org](mailto:pilar.fajarnes@unctad.org)), économiste à la Section de l'analyse des technologies de l'information et de la communication de la Division de la technologie et de la logistique.

---